

Préambule

Les demandes des familles pour un accueil au sein des structures pour la période de juillet à novembre 2025 ont été traitées.

31 demandes présentées pour 30 places attribuées (96.77 %) dont 1 hors canton sur l'ensemble des structures.

Vœux	Nombre de place attribuée
Vœux 1	27
Vœux 2	3
Vœux 3	0

→ **Détail des tranches d'âge et des structures d'accueils**

Multi-accueil de Benfeld

- ♦ De 0 à 1 ans : 3
- ♦ De 1 à 2ans : 6
- ♦ De 2 à 3 ans : 2

Multi-accueil de Erstein

- ♦ De 0 à 1 ans : 7
- ♦ De 1 à 2ans : 0
- ♦ De 2 à 3 ans : 0

Micro-crèche de Erstein

- ♦ De 0 à 1 ans : 0
- ♦ De 1 à 2ans : 1
- ♦ De 2 à 3 ans : 1

Multi-accueil de Boofzheim

- ♦ De 0 à 1 ans : 3
- ♦ De 1 à 2ans : 4
- ♦ De 2 à 3 ans : 1

Multi-accueil de Gerstheim

- ♦ De 0 à 1 ans : 1
- ♦ De 1 à 2ans : 1
- ♦ De 2 à 3 ans : 0

Micro-crèche de Witternheim

- ♦ De 0 à 1 ans : 0
- ♦ De 1 à 2ans : 0
- ♦ De 2 à 3 ans : 0

→ **Nombre de demande étudiées en fonction du nombre de points de critères :**

Total points de critères	Nombre de demandes
3	1
2	5
1	24
0	1

→ **Évolution des demandes après la Commission**

- ♦ Demande attribuée conformément à la demande initiale : 20
- ♦ Demande modifiée en accueil partiel ou de la date d'entrée : 11
- ♦ Demande défavorable : 1
- ♦ Demande annulée : 2 (annulation à la suite de la proposition d'accueil non conforme à leur demande)
- ♦ Demande transférer vers une autre structure : 2
- ♦ Afin de mieux répondre aux attentes des familles, la fréquence des commissions a été revue : elles se tiendront désormais tous les deux mois.

Conclusion

Les membres de la Commission d'Attribution des Places ont pris connaissance des propositions d'accueil et ont étudié l'ensemble des demandes.

Les familles ayant bénéficié d'un **avis favorable** pour un accueil en structure ont été contactées par téléphone et ont reçu un courrier de confirmation. Elles ont disposé d'un délai de trois semaines à réception du courrier pour inscrire leur enfant au sein de la structure.

Les familles ayant reçu un **avis défavorable** pour un accueil en structure ont été informées par courrier, accompagné d'une orientation vers les Relais Petite Enfance (RPE).

S'agissant des demandes annulées à l'initiative des familles, un courrier confirmant la prise en compte de leur souhait leur a été adressé.